

27.04.2012 - 07:25 Uhr

## comparis.ch analyse les suppléments de prime de l'assurance automobile pour les véhicules en leasing - Des primes d'assurance plus élevées pour les véhicules pris en leasing

Zürich (ots) -

Remarque : le tableau «Supplément de prime pour les véhicules pris en leasing» peut être téléchargé en format pdf sur [www.presseportal.ch/fr/pm/100003671](http://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671).

Les prestataires d'assurance automobile exigent un supplément de prime pouvant s'élever jusqu'à 28 pour cent pour les véhicules achetés en leasing. Il existe toutefois des exceptions. C'est ce qui ressort de l'analyse de comparis.ch, le comparateur sur internet, basée sur l'évaluation de 1000 primes d'assurance automobile.

Acheter un véhicule en leasing vous évite, certes, de devoir verser en une seule fois une grosse somme d'argent comme c'est le cas lorsque vous payez la voiture dans son intégralité. Le preneur de leasing verra toutefois ses coûts augmenter à long terme tout comme les primes de son assurance automobile. Les primes des assurances responsabilité civile et casco complète des assureurs sélectionnés augmentent en moyenne de 8 pour cent en cas de leasing. En d'autres termes, celui qui achète son véhicule au comptant bénéficiera, dans de nombreux cas, d'une meilleure couverture d'assurance. C'est ce que révèle l'analyse de comparis.ch, le comparateur sur internet.

Les primes de l'assurance automobile de 1000 véhicules immatriculés en Suisse en 2012 ont été évaluées. Il s'agit en fait de primes que les détenteurs de véhicules avaient calculées en ligne sur comparis.ch au cours du mois d'avril. comparis.ch a ensuite utilisé ces données pour recalculer les primes de l'assurance automobile responsabilité civile et casco complète pour un véhicule pris en leasing et un véhicule acheté en espèces. L'analyse prend en considération les prestataires d'assurance automobile disposant d'un calculateur de prime en ligne : Allianz24.ch, AXA Winterthur, Baloisdirect.ch, Click2Drive.ch, Generali et Smile.direct. Il a été tenu compte dans la comparaison des primes proposées en ligne pour un produit usuel.

Un supplément de 0 à 28 pour cent Il ressort de l'analyse des primes qu'en règle générale, le supplément de prime à verser dans le cadre d'un produit d'assurance pour les véhicules en leasing se révèle constant d'un calcul de prime à l'autre. Quant au pourcentage d'augmentation des primes, il varie sensiblement d'un prestataire d'assurance à l'autre (cf. tableau). La palme du supplément le plus marquant revient à Smile.direct. Il s'élève à 28 pour cent, soit plus d'un quart du montant de la prime. Chez AXA Winterthur, il est de 9 pour cent. Quant à Click2Drive, il est le seul prestataire de cette évaluation à assurer les véhicules en leasing au même tarif.

Les écarts conséquents de primes qui existent entre les véhicules en leasing et les véhicules achetés en espèces peuvent reposer sur les orientations diverses au sein de la stratégie commerciale de chaque assureur. Une estimation différente du risque joue probablement aussi un rôle quant à savoir à combien se montent les coûts engendrés par un détenteur de véhicule suivant qu'il a acheté sa voiture en leasing ou au comptant. Jonas Grossniklaus de comparis.ch explique : « Il est évident que les prestataires d'assurance obtiendront des résultats différents lors de cette évaluation ».

Les véhicules en leasing plus souvent réparés Les détenteurs de véhicules en leasing soucieux de respecter les obligations du contrat ont tendance à faire réparer les moindres petits dommages subis, engendrant ainsi des coûts plus élevés que ceux des automobilistes ayant acheté leur voiture. Ce comportement s'explique par le fait qu'ils devront remettre le véhicule au garage à l'échéance du contrat de leasing. Le donneur de leasing estimera à ce moment-là la valeur de la voiture en fonction de son état. Et Jonas Grossniklaus de trouver une raison plausible au supplément de prime exigé pour les voitures en leasing : « Quiconque craint que son véhicule en leasing ne perde trop de valeur à l'échéance du contrat aura tendance à faire réparer la moindre petite bosse ou égratignure ». Ceci explique également pourquoi le supplément de prime de l'assurance casco complète couvrant les dommages subis par son propre véhicule est sensiblement plus élevé chez certains assureurs que le supplément de prime de l'assurance responsabilité civile obligatoire couvrant les dégâts occasionnés à des tiers.

En revanche, l'âge, le sexe, le canton de domicile du conducteur tout comme la catégorie de prix du véhicule n'ont aucune influence sur le supplément de prime exigé pour les véhicules pris en leasing.

Contact:

Jonas Grossniklaus  
Chargé des relations avec les médias  
Téléphone : 044 360 34 00  
Courriel : [media@comparis.ch](mailto:media@comparis.ch)  
<http://fr.comparis.ch/auto>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100717339> abgerufen werden.